

LE MERCREDI 2 JUIN 2010

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 2 juin 2010, à 20 h 20, à laquelle sont présents :

Claude Auger	Marc Beaulieu
Claude Benoît	Jacinthe Brière
Marc Carrière	Jacques D'Août
Louis-Georges Desaulniers	Jocelyn Fréchette
Cécile Gauthier	Alexandre Iracà
René Langelier	Jean-Marc Lavoie
Sylvain Léger	Raymond Ménard
Dany Ouellet	Carl G. Simpson
Michel Tardif	

Les représentant du comité de parents:

Stéphane Mongeon

Luc Trottier

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le commissaire Alexandre Iracà.

Sont également présents :

Maurice Groulx, directeur général

Raynald Goudreau, conseiller-cadre

Jasmin Bellavance, secrétaire général

Nathalie A. Charette, directrice du services des ressources matérielles, financières et du transport scolaire

Le président déclare la séance ouverte.

Parole au président et nouvelles de la FCSQ

- . Souhais de bonne fin d'année aux élèves ainsi qu'aux membres du personnel
- . Souligne la présence de Mme Diane Nault, présidente de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais afin d'assister à un conseil des commissaires sans papier
- . École Centrale : la CSCV est toujours en attente du jugement
- . Spectacle de fin d'année et remise des diplômes dans les écoles : remerciements pour les invitations adressées aux membres du Conseil des commissaires

Parole aux commissaires

Monsieur Raymond Ménard

- . SAJO : implantation du programme *Bouffée d'oxygène* à l'école Sainte-Famille / aux Trois-Chemins

Monsieur Marc Beaulieu

- . Message aux parents d'élèves de 5^e année : test d'admission, pour l'année scolaire 2011-2012, au Programme d'éducation internationale (PEI) de l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau au début de l'année scolaire 2010-2011

Monsieur Marc Carrière

- . Gala Étudiant Outaouais : remise de prix journalistique et artistique
- . Gala des médailles du Lieutenant-gouverneur du Québec

Monsieur Jocelyn Fréchette

- . Spectacle de cirque à l'école Saint-Jean-de-Brébeuf
- . Gala Étudiant Outaouais
- . Importance, à titre de commissaire, d'assister aux événements organisés par les écoles

Madame Cécile Gauthier

- . Nouvelles de la Fondation de la réussite éducative au Cœur-des-Vallées :
 - . Tournoi de golf le 20 août
 - . Nouvelles modalités concernant le financement des projets des écoles
 - . Tirage annuel le 20 août

1302

Élection de M. Réjean Chalifoux à la présidence de la Fondation
Inauguration officielle du projet identitaire Hormisdas-Gamelin se déroulera le 9 juin prochain

Monsieur Maurice Groulx

Présente les grandes lignes du projet identitaire Hormisdas-Gamelin

Monsieur Dany Ouellet

Félicite les enseignants Diane Rouleau, Jacques Masse et Sonia Ouellet pour les notes d'or de leur harmonie respective lors du *Festival des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec*, tenu récemment à Sherbrooke.

Monsieur Stéphane Mongeon

Félicitations adressées aux élèves membres des harmonies de l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau, de l'école Providence / J.-M.-Robert et de l'école secondaire Hormisdas-Gamelin.

Monsieur Alexandre Iracà

Félicitations adressées à M. Jacques D'Août, récipiendaire de la médaille de bronze de l'Ordre du mérite scolaire en Outaouais.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 88 (2009-2010)

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 5 MAI 2010
--

RÉSOLUTION 89 (2009-2010)

Il est proposé par monsieur le commissaire Jocelyn Fréchette;

QUE le procès-verbal du Conseil des commissaires du 5 mai 2010 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**Rapport des groupes de travail****Comité exécutif par monsieur le commissaire Marc Carrière :**

- Radiation – comptes de taxe scolaire
- Parement de briques à l'école St-Laurent
- Renouvellement de l'assurance responsabilité de la CSCV
- Contrats de déneigement
- Réfection du plafond du hall de l'école secondaire Hormisdas-Gamelin
- Extraction du réservoir pétrolier à l'école du Ruisseau

Comité relatif aux ressources éducatives et TIC par monsieur le commissaire Raymond Ménard :

- Programmes FMS / FPT
- Modalités d'allocation des ressources aux écoles
- Stratégie d'intervention Agir autrement (SIAA)

Comité relatif aux ressources humaines par monsieur le commissaire Jacques D'Août :

- Gala des commissaires : *post mortem*
- État de situation – reclassement de personnel
- Journée de grève du 8 juin
- Activité d'accueil : 26 août à l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau (conférencier : M. Pierre Lavoie)

Comité relatif aux affaires financières et matérielles par monsieur le commissaire Marc Beaulieu :

Tous les dossiers traités sont à l'ordre du jour de la présente séance

1303

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE RELAIS DE LA LIÈVRE-SEIGNEURIE, CENTRE LE VALLON ET CENTRE LA CITÉ – ORIENTATION AU 1^{ER} JUILLET 2011

RÉSOLUTION 90 (2009-2010)

Attendu que le Centre de formation professionnelle Relais de la Lièvre-Seigneurie, le Centre le Vallon et le Centre la Cité sont sous la responsabilité d'une seule et même direction de centre;

Attendu que la direction de centre doit animer et accompagner trois conseils d'établissement;

Attendu que le mandat desdits centres s'actualise sur l'ensemble du territoire de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu les efforts d'optimisation organisationnelle effectués par la commission scolaire au cours des dernières années;

Attendu que l'unification de la direction de la formation générale adulte et de la formation professionnelle a eu des effets positifs sur les services offerts aux étudiants;

Attendu que l'unification des services a permis de mieux se positionner face à nos partenaires régionaux (SRFPO et CLE);

Attendu que l'unification des conseils d'établissement pourrait favoriser l'atteinte des objectifs de la planification stratégique de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, notamment à l'effet d'augmenter la diplomation chez les moins de 20 ans;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 17 mai 2010;

Il est proposé par monsieur le commissaire Michel Tardif;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées adopte une orientation visant la fusion éventuelle des actes d'établissements du Centre de formation professionnelle Relais de la Lièvre-Seigneurie, du Centre le Vallon et du Centre la Cité, à compter du 1^{er} juillet 2011;

QUE la présente orientation soit intégrée au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2010-2011 à 2012-2013;

QU'EN conformité avec les termes des articles 101 et 110.1 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.I-13.3), les conseils d'établissement du Centre de formation professionnelle Relais de la Lièvre-Seigneurie, du Centre le Vallon et du Centre la Cité soient consultés à l'égard de la modification possible de leur acte d'établissement qui, en vertu de la présente orientation, serait effective au 1^{er} juillet 2011;

QUE la décision finale relative à la fusion éventuelle du Centre de formation professionnelle Relais de la Lièvre-Seigneurie, du Centre le Vallon et du Centre la Cité soit prise lors de l'adoption des actes d'établissements 2011-2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CITÉ ÉTUDIANTE À L'ÉCOLE SECONDAIRE HORMISDAS-GAMELIN – ANALYSE DE FAISABILITÉ

RÉSOLUTION 91 (2009-2010)

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées a notamment pour mission de promouvoir la réussite des élèves sur son territoire;

Attendu la volonté des membres du Conseil des commissaires d'accroître la persévérance scolaire et le sentiment d'appartenance des élèves de l'école secondaire Hormisdas-Gamelin;

1304

Attendu la nécessité de développer l'offre activités sportives, socioculturelles et d'aide aux devoirs au bénéfice des élèves de l'école secondaire Hormisdas-Gamelin;

Attendu que le projet de Cité étudiante a été présenté au conseil d'établissement de l'école secondaire Hormisdas-Gamelin;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 17 mai 2010;

Attendu la recommandation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jacques D'Août;

QUE la possibilité d'établir, à compter du 1^{er} juillet 2011, un projet de Cité étudiante à l'école secondaire Hormisdas-Gamelin soit analysée;

QUE l'expertise de la direction et de l'équipe-école de l'école secondaire Hormisdas-Gamelin soit mise à contribution dans le processus d'analyse de la faisabilité dudit projet de Cité étudiante;

QUE les acteurs régionaux actifs dans les milieux sportif et socioculturel soient mis à contribution dans ladite analyse de faisabilité;

QUE l'ensemble du processus afférent soit sous la responsabilité de la direction générale de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées.

DEMANDE DE RETRAIT DU PROJET DE RÉSOLUTION

Monsieur le commissaire Louis-Georges Desaulniers formule une demande de retrait du projet de résolution.

POUR : Louis-Georges Desaulniers, Jean-Marc Lavoie

CONTRE : Claude Auger, Marc Beaulieu, Claude Benoît, Marc Carrière, Jacques D'Août, Jocelyn Fréchette, Cécile Gauthier, Alexandre Iracà, René Langelier, Sylvain Léger, Raymond Ménard, Dany Ouellet, Carl G. Simpson, Michel Tardif

ABSTENTION : Jacinthe Brière

LA DEMANDE DE RETRAIT EST REJETÉE À LA MAJORITÉ

Monsieur le commissaire Marc Beaulieu demande le vote sur la proposition principale.

POUR : Claude Auger, Marc Beaulieu, Claude Benoît, Marc Carrière, Jacques D'Août, Jocelyn Fréchette, Cécile Gauthier, Alexandre Iracà, René Langelier, Sylvain Léger, Raymond Ménard, Dany Ouellet, Carl G. Simpson, Michel Tardif

CONTRE : Louis-Georges Desaulniers, Jean-Marc Lavoie

ABSTENTION : Jacinthe Brière

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉLÉGATION DES FONCTIONS ET DES POUVOIRS – MODIFICATIONS
--

RÉSOLUTION 92 (2009-2010)

Attendu les modifications importantes prévues à la Loi sur les contrats des organismes publics;

Attendu que lesdites modifications nécessitent une actualisation du Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs;

1305

Attendu la recommandation du comité consultatif de gestion lors de la rencontre du 14 avril 2010;

Attendu les discussions des membres du comité relatif aux affaires financières et matérielles lors des rencontres du 4 et du 25 mai 2010;

Attendu les discussions du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 2 juin 2010;

Attendu la recommandation de la directrice du service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc Carrière;

QUE les modifications apportées au Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs soient adoptées, en conformité avec les termes de l'article 394 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l-13.3), le tout tel que déposé (Référence : Secrétariat général – Règlement C.C.r. 34 2010).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE ET RÈGLES RELATIVES AUX CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT, DE SERVICES ET DE CONTRATS DE CONSTRUCTION – ADOPTION
--

RÉSOLUTION 93 (2009-2010)

Attendu les termes de la Loi sur les contrats des organismes publics;

Attendu les termes de la Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics du réseau de l'éducation approuvée par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

Attendu la recommandation du comité consultatif de gestion lors de la rencontre du 14 avril 2010;

Attendu les discussions des membres du comité relatif aux affaires financières et matérielles du 4 et du 25 mai 2010;

Attendu les discussions du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 2 juin 2010;

Attendu la recommandation de la directrice du service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Michel Tardif;

QUE le Conseil des commissaires adopte l'écrit de gestion ayant pour titre : « Politique et règles relatives aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction », le tout tel que discuté;

QUE les écrits de gestion « Politique relative à la gestion des approvisionnements » (5233-02-01) et « Procédure relative à la gestion des approvisionnements » (5233-02-03) soient abrogés;

QU'UNE copie de cette politique soit transmise à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport tel que le prévoit la politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics du réseau de l'éducation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET DE LOI 100 – RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES
--

RÉSOLUTION 94 (2009-2010)

1306

Attendu le projet de loi 100 : Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette;

Attendu que ce projet de loi prévoit des mesures importantes de restrictions budgétaires applicables unilatéralement;

Attendu que l'effort demandé vise des dépenses de fonctionnement dont plusieurs sont incompressibles et dédiées à l'ensemble des activités de la commission scolaire;

Attendu que ce projet de loi nuira considérablement au développement et au fonctionnement de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu que l'application de ce projet de loi entraînera la détérioration de la qualité des services offerts aux élèves et à la population;

Attendu que la commission scolaire a mis en place des mesures draconiennes au cours des dernières années afin de résorber un déficit de 2,2 millions \$;

Attendu que ce projet de loi est une réponse au Rapport du vérificateur général du Québec du mois de mai 2010;

Attendu que ce rapport s'appuie sur les indicateurs de gestion 2006-2007;

Attendu que les indicateurs de gestion des années 2007-2008 et 2008-2009 ne sont pas encore disponibles, alors que l'exercice financier 2009-2010 est pratiquement terminé;

Attendu que les paramètres initiaux nécessaires à finaliser adéquatement le budget de la commission scolaire ne sont pas encore disponibles alors qu'ils devaient être livrés le 21 mai 2010;

Attendu la recommandation des membres du comité relatif aux affaires financières et matérielles lors de la rencontre du 25 mai 2010;

Attendu la recommandation des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 26 mai 2010;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc Carrière;

QUE la Commission scolaire participe à l'effort budgétaire demandé;

QUE cet effort budgétaire soit modulé en fonction de sa clientèle et des efforts budgétaires déjà consentis;

QUE cet effort budgétaire tienne compte d'un seuil de dépenses incompressibles par commission scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
TRAVAUX DE RÉFECTION DES FINIS INTÉRIEURS À L'ÉCOLE SAINT-LAURENT, À GATINEAU – ADJUDICATION
RÉSOLUTION 95 (2009-2010)

Attendu l'appel d'offres public 2009MMB0928FI01 pour des travaux de réfection des finis intérieurs à l'école St-Laurent, à Gatineau;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

- Marc Cléroux Construction 788 000,00 \$
205, rue Gamelin, Gatineau (Québec) J8Y 1W2
- DMJ/6739741 Canada inc. 831 125,00 \$
689, boulevard St-Joseph, bureau 106, Gatineau (Québec) J8Y 4B4
- Beaudoin / 3990591 CANADA inc. 898 000,00 \$
600, rue De Vernon, bureau 200, Gatineau (Québec) J9J 3K5

1307

- Construction G.M.R. Associés inc. 925 000,00 \$
1880, chemin Pink, Gatineau (Québec) J9J 3N7

Attendu la recommandation de Fortin, Corriveau, Salvail, architecture + design s.n.c. d'octroyer le contrat à Marc Cléroux Construction;

Attendu que le financement de ce projet provient du MÉLS dans le cadre de l'allocation spécifique « Maintien de bâtiment 2009-2010 et 2010-2011 »;

Attendu les discussions et la recommandation du comité relatif aux affaires financières et matérielles lors des rencontres du 4 et du 25 mai 2010;

Attendu la recommandation de la directrice du service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Carl G. Simpson;

QUE le contrat pour les travaux de réfection des finis intérieurs à l'école St-Laurent, à Gatineau, soit adjugé à la firme Marc Cléroux Construction pour la somme de sept-cent-quatre-vingt-huit-mille dollars (788 000,00 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE SOCCER SUR LES TERRAINS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-JOSEPH-PAPINEAU, À PAPINEAUVILLE – APPUI

RÉSOLUTION 96 (2009-2010)

Attendu la demande reçue de la municipalité de Papineauville concernant la modification des installations au terrain de balle afin de procéder à l'aménagement d'un terrain de soccer sur les terrains de l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau, à Papineauville;

Attendu les termes de la résolution 2010.04-155 de la municipalité de Papineauville en date du 19 avril 2010 concernant l'aménagement dudit terrain;

Attendu les avantages pour l'école et la municipalité de l'ajout d'un plateau sportif;

Attendu que la commission scolaire prône l'activité physique et de saines habitudes de vie;

Attendu que les coûts reliés à l'entretien dudit terrain seront à la charge de la municipalité de Papineauville;

Attendu la recommandation du comité relatif aux affaires financières et matérielles lors des rencontres du 4 et du 25 mai 2010;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 2 juin 2010;

Attendu la recommandation de la directrice du service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées autorise la municipalité de Papineauville à modifier les installations au terrain de balle afin de procéder à l'aménagement d'un terrain de soccer;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées participe financièrement au déplacement de la clôture du terrain de balle pour un montant de 15 500 \$;

QU'UN nouveau protocole d'entente soit élaboré afin de préciser les droits et obligations de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées et de la municipalité de Papineauville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1308

ACHAT REGROUPÉ DANS LE DOSSIER LAIT-ÉCOLE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2010-2011
--

RÉSOLUTION 97 (2009-2010)

Attendu l'offre de la Fédération des commissions scolaires du Québec à l'effet de procéder à un achat regroupé pour le dossier lait-école;

Attendu les discussions des membres du comité relatif aux affaires financières et matérielles du 25 mai 2010;

Attendu la recommandation de la directrice du service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées mandate la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) pour qu'elle procède en son nom à l'appel d'offres regroupé provincial concernant l'achat de lait-école;

QUE la commission scolaire s'engage à respecter le contrat-cadre liant la FCSQ et le fournisseur retenu et qu'elle ne peut décider d'opter pour un autre fournisseur ou de négocier des prix séparés pour elle-même;

QUE la commission scolaire accepte que le coût relié à la gestion de l'appel d'offres et du contrat assumé par la FCSQ au montant de 0,001 \$ le contenant de lait soit déjà inclus dans le prix d'achat du produit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LAIT-ÉCOLE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2011-2012 – DÉMARCHE AUPRÈS DE LA LAITERIE DE L'OUTAOUAIS

RÉSOLUTION 98 (2009-2010)

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées participe au projet « Lait-école » depuis plusieurs années;

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées voudrait encourager un partenariat local;

Attendu la recommandation des membres du comité relatif aux affaires financières et matérielles du 25 mai 2010;

Attendu la recommandation de la directrice du service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jean-Marc Lavoie;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées entreprenne des démarches avec la Laiterie de l'Outaouais afin d'évaluer la possibilité que cette laiterie lui fournisse le lait-école pour l'année scolaire 2011-2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 99 (2009-2010)

Il est proposé par monsieur le commissaire Jacques D'Août;

QUE la séance soit ajournée au mercredi 16 juin 2010 à 20 heures, à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 22 h 05.

Alexandre Iracà,
Président du Conseil des commissaires

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général

